

Maintenir de jeunes arbres sains

Markus BÜNTER, ACW et Georg BREGY, SOV

Renseignements: Markus Bünter, e-mail: markus.buenter@acw.admin.ch, tél. +41 44 783 62 98.

Dans le champ de tension entre la qualité des arbres, la performance concurrentielle et les coûts, le secteur arboricole doit trouver son chemin, afin que la reconnaissance certifiée des arbres fruitiers obtienne la place qu'elle mérite malgré son caractère facultatif. Rapport sur la séance de travail «Certification de jeunes arbres en Suisse – comment continuer?».



Culture de porte-greffe certifiée P2.



John van Ruiten a présenté la certification dans les pépinières hollandaises.

Lors d'une séance de travail le 18 août, plus de quarante représentants de la filière arboricole, des associations, de la recherche et des autorités ont discuté de l'avenir de la reconnaissance certifiée des arbres fruitiers (lire l'encadré). A Wädenswil, se sont exprimés sur ce thème Peter Latus, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Andres Altwegg, Concerplant, Markus Bünter, Station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil (ACW), John van Ruiten, directeur de Naktuinbow en Hollande, Urs Müller, Office cantonal d'arboriculture TG, Marcel Schmid, pépiniériste et Ernst Lüthi, arboriculteur.

L'arbre n'est pas simplement un arbre

Les jeunes arbres officiellement reconnus proviennent de parcelles de pépinière certifiées.

La reconnaissance n'est pas seulement une garantie pour la qualité extérieure et pour l'observance des seuils

d'altération phytosanitaire, mais aussi et surtout pour la traçabilité, l'authenticité variétale ainsi que pour l'absence de virus, de phytoplasmoses et d'organismes de quarantaine. Du matériel non reconnu, ce qu'on appelle du matériel standard, remplit des conditions absolument minimales (exigences du passeport phytosanitaire) sur le plan de l'état phytosanitaire et de la qualité extérieure. En Suisse, c'est à l'OFAG que revient la compétence pour la reconnaissance officielle.

Les contrôles sont effectués dans les pépinières par Concerplant par ordre de prestations de l'OFAG. L'ACW est compétente en matière de greffons et assure le soutien professionnel ainsi que le diagnostic. La Confédération aspire à faire entrer ce qui a trait à la production fruitière dans l'accord sur l'agriculture entre la Suisse et l'UE, afin de rendre possible le trafic de marchandises ainsi que de le faciliter. A cet effet, il faut évidemment aplanir les disparités dans la réglementation de part et d'autre. C'est la condition de base. Les dispositions UE sur ce plan sont pour l'heure en cours de remaniement. Ce ne sera que lorsqu'elles seront clairement connues que l'ordonnance pourra être adaptée, après avoir entendu les divers milieux intéressés.

Etat actuel

En Suisse dans la perspective de cette reconnaissance, les travaux ont déjà commencé en 1959 avec l'introduction de l'immunisation contre les viroses végétales et le recours à des tests viraux. On s'est aperçu que presque tous les arbres hautes-tiges étaient contaminés d'une manière ou d'une autre par des viroses et/ou des phytoplasmoses. Depuis environ 1970 jusqu'à 1995, le système des «Pépinières sous contrat» a permis de produire et d'écouler des porte-greffes et des greffons exempts de virus et de phytoplasmoses. En 1998, l'idée du principe de la reconnaissance certifiée a été lancée. Malgré ces avantages plausibles, il n'a pas été possible à ce jour d'installer valablement la reconnaissance officialisée ni dans les pépinières ni dans l'arboriculture professionnelle.

En 2010, neuf pépinières participent encore à la reconnaissance, dont une seule exploitation s'y astreint jusqu'à l'étiquetage des jeunes arbres. La raison de cette déficience est surtout due aux exigences de la certification sur le plan du surplus de temps et de frais, alors qu'au niveau de la vente il n'est pas possible de réaliser des prix plus élevés.

Encadré 1 | La reconnaissance certifiée pour les arbres fruitiers à l'heure actuelle

La reconnaissance certifiée des arbres fruitiers est un supplément facultatif au passeport phytosanitaire. Elle se réfère à l'Ordonnance sur les plantes fruitières. Des arbres reconnus doivent répondre aux critères suivants:

- authenticité variétale;
- exempt de viroses et de phytoplasmoses – garanti par le schéma de reconnaissance;
- exempt d'organismes pathogènes dangereux (organisme de quarantaine) – garanti par le passeport phytosanitaire prescrit par la loi;
- pas de dépassement des tolérances concernant les organismes qui affectent la qualité, tels que pucerons des feuilles, araignées rouges, tavelure, oïdium, etc.;

- qualité extérieure comme le diamètre minimal de la tige et hauteur minimale de l'arbre et nœud de greffe au-dessus du sol;
- marquage à l'aide d'une étiquette officielle. Celle-ci permet la traçabilité jusqu'à la plante-mère dans le plant conservatoire.

La reconnaissance certifiée est un système d'assurance-qualité officiellement reconnu. Elle est supervisée par la Confédération et son application pratique est assurée par Concerplant, qui est une société de composition paritaire, dont les membres proviennent de pépinières et de la filière arboricole.

En l'état actuel des choses, il revient au pépiniériste et à l'arboriculteur de s'y retrouver; l'achat des jeunes arbres est donc une affaire de confiance. «Ceci est en fait plus important qu'une étiquette», comme le disent les représentants des pépiniéristes et des producteurs de fruits.

Le producteur ne demande pas à avoir sous les yeux une reconnaissance officialisée, car il part du principe que le pépiniériste ne lui fournit que de jeunes arbres sains. La disponibilité des variétés et des arbres ainsi que le prix sont pour le producteur de fruits des critères aussi importants de celui de la santé de l'arbre.

Si l'on ne parvient pas à introduire la reconnaissance telle qu'on la souhaite, il n'y a pas de doute que la qualité antivirale santé virologique des jeunes arbres va fortement diminuer à moyen mais aussi déjà à court terme, selon l'ACX. Des exemples montrent qu'en Suisse, les producteurs de fruits sous-estiment le danger. En Hollande, la certification est entrée dans la normalité: dans le contexte du marché à vaste échelle, on estime que 99 % des porte-greffes sont reconnus par une certification et que 85 à 90 % des jeunes arbres le sont aussi.



Étiquette de certification des arbres fruitiers.

Discussion

Tous les acteurs du marché sont unanimes à reconnaître que l'arboriculture suisse va forcément au-devant d'une reconnaissance à laquelle elle devra se soumettre à l'avenir. Il n'y va pas que de la sauvegarde du niveau atteint à ce jour, mais de l'enjeu de la capacité de concurrence de la branche, qui repose essentiellement sur des arbres sains.

Les expériences de ces dix dernières années montrent pourtant que la reconnaissance libre souffre d'une défaillance de marché. Grâce à la transparence des structures suisses, on peut certes profiter du haut niveau général de la santé des arbres à ce jour, sans devoir en payer le prix fort. Ce sont surtout les producteurs de fruits qui se complaisent dans une fausse sécurité; ce qui fait que les pépiniéristes renoncent à la reconnaissance faute de demande.

Conclusions

Un engagement des groupes d'intérêts concernés reste forcément nécessaire pour une reconnaissance certifiée des arbres fruitiers. Les participants à la discussion en provenance de la filière fruitière sont d'avis:

- qu'une obligation jusqu'à l'échelon des jeunes arbres est impensable;
- que la reconnaissance doit soutenir l'innovation de la branche et non pas l'empêcher;
- qu'il faut en tout cas que le conservatoire pour arbres fruitiers ACW soit maintenu;
- qu'une reconnaissance facilitée («Light»-Variante avec porte-greffes et greffons reconnus) doit être soumise à l'étude. ■

Autres informations sur www.nuklearstock.info-acw.ch et www.concerplant.ch -> Certification.